

Commune de MAZERULLES

Rue de Nancy
54280 MAZERULLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Convocation du 28 mars 2025

Affichage du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion de la Mairie.

Étaient présents :

Isabelle BELLOY, Sédrick BLIN, Franck DIEDLER, Patrick HERDIER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPF, Catherine RAMPON, Christiane WINIGER.

Excusés :

Denise MATHIEU donne procuration à Thomas JOB
Philippe THIVET donne procuration à Patrick HERDIER

Absent : néant

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20H39.

Sédrick BLIN est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°010/2025 : Travaux de cloisonnement

Rapporteur : Robert JOUSSEMET

La gestion technique de la forêt est assurée par les services de l'ONF dans le cadre de l'aménagement forestier prévu de 2012 à 2031.

L'ONF propose à la commune de réaliser des passages ouverts au sein des parcelles pour y permettre l'accès pour l'exploitation.

Ils sont indispensables pour assurer une bonne gestion, diminuer le coût des interventions et améliorer la biodiversité.

Installés de façon cohérente, ils canalisent les engins lors des coupes de bois et limitent le tassement du sol.

Ces travaux seront particulièrement utiles pour réaliser les éclaircies sélectives qu'il conviendra de faire dans les prochaines années.

Ces cloisonnements d'exploitation sont prévus sur les parcelles 8.j2 et 9.j2.

Ils seront réalisés mécaniquement sur une longueur totale de 3.9 km pour un montant estimé de 1 010 € HT, soit 1 212 € TTC.

Considérant l'aménagement forestier de 2012 à 2031,

Considérant les travaux proposés par l'ONF pour 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de cloisonnement sur les parcelles 8.j2 et 9.j2 pour un montant estimé de 1 010 € HT suivant la proposition de l'ONF pour 2025,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Franck DIEDLER



0010/2025